DEKRA Industrial SAS
ACT CTC NORMANDIE

39, rue Raymond Aron
CS 70406
76137 MONT ST AIGNAN CEDEX
Tel : 02.99.86.72.12

Maître d'ouvrage :
SEINE NORMANDIE AGGLOMERATION
12 Rue De La Mare A Jouy
27120 DOUAINS

Référence : **54350389 /8**

Concerne : ***17/12/2025***
Courrier de levée d'observation

SNA - REMPLACEMENT SSI - CRJS - VERNON

CRJS

Courrier de levée d'observation du 17/12/2025

Etabli par :

ELODIE BOUFFARD	Spécialiste électricité

Validé par :

FRANCK BICHEUX	Responsable d'affaires Ingénieur généraliste

Madame, Monsieur

Dans le cadre de la mission SEI, nous vous informons que les éléments transmis à la date du 17 décembre 2025 permettent de lever les observations suivantes:

Rapport vérification règlementaire après travaux - Chrono n° 6 du 16/10/2025 - Mission L, LE, SEI
Article EL 4 Règles générales

Commentaire du 17/12/2025 :
Réception d'une attestation de levée de réserves de la société Duval en date du 12/12/25.

Rapport vérification règlementaire après travaux - Chrono n° 6 du 16/10/2025 - Mission L, LE, SEI

Les installations électriques sont conformes au décret n° 88-1056 du 14 novembre 1988 modifié pris pour l'exécution des dispositions du code du travail en ce qui concerne la protection des travailleurs dans les établissements qui mettent en oeuvre des courants électriques et à ses arrêtés d'application.

Remédier aux anomalies relatives aux articles R.4215-3 à R.4215-17 du code du travail ainsi qu'à ses normes et arrêtés d'application.

Commentaire du 17/12/2025 :

Réception d'une attestation de levée de réserves de la société Duval en date du 12/12/25.

Rapport vérification règlementaire après travaux - Chrono n° 6 du 16/10/2025 - Mission L, LE, SEI

Article R 27 Éclairage de sécurité

- Mauvais fonctionnement des BAES/BAEH (lors de l'essai coupure secteur sans alarme incendie, la fonction évacuation ne s'est pas éteinte).

Commentaire du 17/12/2025 :

Réception d'une attestation de levée de réserves de la société Duval en date du 12/12/25.

Rapport vérification règlementaire après travaux - Chrono n° 6 du 16/10/2025 - Mission L, LE, SEI

INSTALLATION BASSE TENSION

- Autocontrôles de l'installateur courants forts non fournis.

Commentaire du 18/12/2025 :

Autocontrôles CFO fournis le 18/12/25.

Rapport vérification règlementaire après travaux - Chrono n° 6 du 16/10/2025 - Mission L, LE, SEI

R.4215-5 Protection contre les risques de brûlures et l'échauffement des matériels

- Le départ SSI est alimenté en repiquage en amont du départ "radiateur réfectoire" (qui est lui même alimenté en amont du général), et sur ces bornes amont il y a deux câbles de nature différente et un sans embout et le second avec embout donc sections différentes:
- le départ "radiateur réfectoire" sera à alimenter en aval du général (car ce n'est pas une installation de sécurité)
- revoir le câblage du départ SSI afin de ne pas avoir deux câbles de nature et sections différentes sur la même borne.

Commentaire du 17/12/2025 :

Réception d'une attestation de levée de réserves de la société Duval en date du 12/12/25.

Rapport vérification règlementaire après travaux - Chrono n° 6 du 16/10/2025 - Mission L, LE, SEI

R.4215-10 Identification et repérage

-Le départ SSI est alimenté en amont du général, le signaler par affichage.

Commentaire du 17/12/2025 :

Réception d'une attestation de levée de réserves de la société Duval en date du 12/12/25.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.